

Numéro de marché : 25-180-79

|  |
| --- |
| **Château de Maisons – Maisons-Laffitte (78)** |

|  |
| --- |
| Réalisation de l'exposition temporaire « Le comte d’Artois, prince et mécène. La jeunesse du dernier roi de France » qui se tiendra du 14 novembre au 2 mars 2026 (dates prévisionnelles) au château de Maisons |

|  |
| --- |
| **ACTE D’ENGAGEMENT**  **Lot n°2 – Electricité éclairage** |

**PROCEDURE DE PASSATION :** Marché passé selon la procédure adaptée restreinte en application des articles R2123-1.3° (services sociaux et autres services spécifiques – CPV 92521100-0 Services d’exposition dans les musées) ; R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique

**POUVOIR ADJUDICATEUR :** Centre des Monuments Nationaux - Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 PARIS CEDEX 04, représenté par Madame Marie LAVANDIER, agissant en qualité de Présidente du Centre des Monuments Nationaux.

**SERVICE GESTIONNAIRE DU MARCHE :** Direction du Développement Culturel et des Publics – Département des Manifestations Culturelles

**M0 :** mois de remise de l’offre finale (*cf.* date de signature de l’acte d’engagement par l’attributaire)

**Table des matières**

[Article 1. Identification des parties 2](#_Toc197519529)

[Article 2. Objet du marche 4](#_Toc197519530)

[Article 3. Durée du marché – Délais d’exécution 4](#_Toc197519531)

[Article 4. Montant du marché 4](#_Toc197519532)

[Article 5. Paiement et avance 4](#_Toc197519533)

[5.1 Avances 4](#_Toc197519534)

[5.2 Paiement 6](#_Toc197519535)

[5.3 Modalités de paiement 6](#_Toc197519536)

[Article 6. Pièces constitutives du marché 6](#_Toc197519537)

[Article 7. Engagement et signature du Titulaire 8](#_Toc197519538)

# Identification des parties

**Le présent marché est conclu entre :**

Le Centre des monuments nationaux, représenté comme indiqué ci-dessus.

**D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,**

**Et d'autre part[[1]](#footnote-1),**

Le candidat, co-contractant, ci-après dénommé **« le titulaire** » :

Dénomination sociale ………………………………………………………………………………………………..

Ayant son siège social à : ……………………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[2]](#footnote-2):………………………………………………………………..

Représentée par :

Nom ……………………………………………………………………………………………………………………

Qualité **[[3]](#footnote-3)** :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[4]](#footnote-4) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………….........

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET :…………………………………………………………………………….

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R. 2143-3 à R. 2143-16 du Code de la commande publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si le marché est attribué dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**OU**

**Le groupement solidaire ou conjoint**,[[5]](#footnote-5) ci-après dénommé « le titulaire » :

**1er co-traitant mandataire du groupement :**

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………….

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..……….

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET **[[6]](#footnote-6)** : …..………….………………………………………………

Représentée par :

Nom : ……………………………………….…………………………………………………………………………

Qualité[[7]](#footnote-7):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[8]](#footnote-8):

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………………..

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET : …………………………………………………………………………….

**2ème co-traitant[[9]](#footnote-9) :**

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………….

Ayant son siège social à : ……..……………………………………………………………………………………..

Numéro unique d'identification SIRET**[[10]](#footnote-10)** : …………………………………………………………………………..

Représenté par :

Nom : .……..…………………………………………………………………………………………………………

Qualité[[11]](#footnote-11):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[12]](#footnote-12):

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………......

Adresse : …………………………………………………….……………………………………………………......

Numéro unique d'identification SIRET : …...............................................................................……………….

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R. 2143-3 à R.2143-16 du Code de la commande publique,

**NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints[[13]](#footnote-13), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si le marché est attribué dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans le règlement de la consultation.

# Objet du marche

Le présent marché a pour objet le **lot n°2 – Electricité éclairage** dans le cadre des prestations de réalisation de l'exposition temporaire « Le comte d’Artois, prince et mécène. La jeunesse du dernier roi de France » au château de Maisons, prévue pour être présentée au public du vendredi 14 novembre 2025 au lundi 2 mars 2026 (dates prévisionnelles).

# Durée du marché – Délais d’exécution

Les marché prend effet à compter de sa notification : il prend fin à l’expiration des garanties contractuelles.

Les délais d’exécution sont ceux indiqués dans le planning général prévisionnel de réalisation des prestations présenté dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), qui deviendra ensuite contractuel dans les conditions mentionnées à cet article.

# Montant du marché

Le montant global et forfaitaire du marché s’élève à la somme de :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant hors TVA | € |
| Montant TVA (20%) | € |
| Montant TTC | € |

*Montant global TTC de l’offre (en lettres)*

........................................................................................................................................................................................................................................................................euros

Le montant maximal de la créance que je pourrai céder ou nantir est de ........................... euros TVA incluse.

# Paiement et avance

## Avances

Conformément à l’article R. 2191-3 du Code de la commande publique, le titulaire peut bénéficier d’une avance. Le montant de l’avance, telle que définie à l’article R. 2191-3 et suivants du Code de la commande publique, est fixé à 30 % du montant initial toutes taxes comprises du marché sous réserve que le montant du marché soit supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à deux mois. Le montant de l’avance n’est ni révisé ni actualisé.

Le versement de l'avance intervient à compter de la date à laquelle commence à courir le délai contractuel d'exécution, et au plus tard au 1er acompte.

Le remboursement de cette avance commence lorsque le montant cumulé des demandes d'acomptes, révision exclue, présentées par le titulaire, atteindra ou dépassera 50 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Ce remboursement devra être terminé lorsque ledit montant aura atteint 80 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Son montant ne sera ni révisé, ni actualisé.

Si le titulaire du marché est un groupement conjoint ou solidaire avec individualisation des prestations, les stipulations qui précèdent sont applicables à chaque cotraitant dès lors que sa part du marché est au moins égale au montant déclenchant l'avance. Le régime du remboursement, s'applique au mandataire et à chacun des cotraitants en fonction de l'avancement des prestations de chacun.

Si le titulaire du marché est un groupement sans individualisation des prestations, les stipulations qui précèdent et le régime de remboursement ne sont applicables qu’au mandataire du groupement.

Dans l’hypothèse où les seuils de l’article R.2191-3 du Code de la commande publique sont atteints :

J’accepte le bénéfice de l’avance forfaitaire.

Je refuse le bénéfice de l’avance forfaitaire.

(Le candidat doit cocher la case de son choix. A défaut, ou si les deux cases sont cochées, le candidat sera réputé avoir refusé le versement de l’avance)

**En cas de sous-traitant :**

Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct lorsque le montant des prestations dont ils sont chargés apprécié par référence au montant figurant dans l'acte spécial, est au moins égal à 50 000,00 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Le droit à l'avance du sous-traitant est ouvert dès la notification du marché ou de l'acte spécial de sous-traitance.

Dans l'hypothèse où le titulaire du marché qui a reçu l'avance sous-traite une part de celui-ci postérieurement à la conclusion, de dernier devra rembourser l'avance correspondant au montant des prestations sous-traitées, même dans le cas où le sous-traitant ne peut ou ne souhaite pas bénéficier de l'avance. Le remboursement se fera par émission d'un titre de recette.

Le remboursement de l'avance versée au sous-traitant est effectué par émission d'un titre de recette sur les sommes dues au sous-traitant.

Le remboursement de cette avance commence lorsque le montant cumulé des demandes d'acomptes, révision exclue, présentées par le sous-traitant, atteindra ou dépassera 50 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Ce remboursement devra être terminé lorsque ledit montant aura atteint 80 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche.

## Paiement

Les sommes dues au titre du présent marché seront portées au crédit du compte suivant :

| Coller un RIB original |
| --- |

En cas de modification des coordonnées bancaires du Titulaire en cours d’exécution, celui-ci doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au correspondant du pouvoir adjudicateur et fournir le relevé d’identité bancaire correspondant sous peine de ne pas recevoir les paiements dus. Dès lors le CMN ne peut être contraint au paiement des intérêts moratoires et de la somme forfaitaire de 40 €.

## Modalités de paiement

*Cf.* article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le comptable assignataire chargé des paiements est : l’agent comptable du Centre des monuments nationaux – Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine – 75186 PARIS Cedex 04.

**IMPUTATION BUDGETAIRE :** 62883

**CODE DESTINATION :** D111

**SERVICE GESTIONNAIRE :** 1801

# Pièces constitutives du marché

Par dérogation à l’article 4.1 du CCG-FCS, la signature du présent Acte d’engagement emporte acceptation des pièces constitutives du marché mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

* L’Acte d’Engagement (A.E.) et ses éventuelles annexes :
* Annexe n°1 : Déclaration de sous-traitance ;
* Annexe n°2 : Répartition des paiements entre membres du groupement
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ses annexes :
* Annexe n°1 : Pièces graphiques ;
* Annexe n°2 : Planning général définitif (devenu contractuel dans les conditions mentionnées au CCTP) ;
* La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dans ses seuls éléments de prix ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 ;
* L’offre technique du titulaire ;
* Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

Seul l’original de ces pièces conservé dans les archives du Centre des monuments nationaux fait foi.

Le CCAG-FCS n’est pas joint au présent marché et est réputée connu des parties en présence, la signature des pièces particulières entrainant son acceptation.

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix. Le Titulaire doit se tenir informé de l'évolution de la législation et de la réglementation ainsi que de l'homologation des normes.

En cas d'évolution, pendant le déroulement des prestations, des normes ou règlements auxquels le présent AE ou tout autre document constituant le marché se réfèrent, le Titulaire doit en informer par écrit le Pouvoir adjudicateur pour convenir avec lui de la prise en compte ou non de cette évolution.

Cette information doit être accompagnée d'une analyse, au moins sommaire, des incidences de ces évolutions sur le marché. La décision du Pouvoir adjudicateur est alors notifiée par écrit au Titulaire dans un délai de trois (3) semaines. À défaut de notification, cette évolution n'est pas prise en compte.

En l'absence d'initiative du Titulaire, celui-ci est réputé avoir intégré cette évolution dans ses prestations, sans incidence sur le prix de sa rémunération.

**Remarque :**

En cas de litige, seul l'original des pièces détenu par le Pouvoir adjudicateur fait foi.

En cas de contradiction, la pièce de rang le plus élevé prévaut.

Une contradiction s'entend d'une impossibilité radicale d'appliquer simultanément deux stipulations. Si tel n'est pas le cas, les stipulations sont considérées comme complémentaires et s'appliquent.

Les annexes aux pièces sont également citées par ordre de priorité décroissante, l'annexe de rang le plus élevé prévaut sur la suivante.

Cette disposition est d'application générale, sauf dans les cas suivants :

* Lorsqu’une indication est manifestement erronée (erreur de frappe ou d'impression) et aboutirait à une réalisation aberrante ; l'indication qui apparaît manifestement comme étant la plus logique sera alors d'application même si elle figure dans une pièce de moindre priorité,
* En cas d'accord intervenu entre les parties concernées par la contradiction.

**Engagement unilatéraux du Titulaire :**

Les documents présentés par le Titulaire à l'appui de son offre constituent des engagements unilatéraux de sa part vis-à-vis du Pouvoir adjudicateur qui pourra par conséquent à tout moment, exiger de l'entrepreneur le strict respect des dispositions contenues dans ces documents. En revanche, s'agissant d'engagements unilatéraux du Titulaire, ils ne lui confèrent pas de droits, de sorte que ce dernier ne pourra s'en prévaloir d'une quelconque manière, notamment à l'appui d'une quelconque forme de réclamation au motif notamment que les moyens et méthodes effectivement mis en œuvre pour réaliser les prestations (objet du marché) diffèreraient de ceux qu'il avait décrits dans son offre technique et dans les conditions de prix et de délais convenues.

# Engagement et signature du Titulaire

La signature du présent document vaut signature des pièces remises par le soumissionnaire que le Pouvoir adjudicateur décide de rendre contractuelles.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché :

* Je m'engage,
* J'engage le groupement dont je suis mandataire,
* L'ensemble des membres du groupement s'engagent,
* à exécuter les prestations demandées dans les conditions fixées aux pièces contractuelles (dont annexes)
* à respecter les dispositions de l'article L.1132-1 du code du Travail relatives à la non-discrimination au travail.
* à mettre en place et/ou développer, dans le cadre de l'exécution du marché, une démarche d'amélioration continue de la qualité de mes pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité.

|  |
| --- |
| **SIGNATURE DU CANDIDAT OU DES MEMBRES DU GROUPEMENT CANDIDAT** |
| A .................................., le ........................... |

ATTENTION : Si le présent Acte d’Engagement pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le marché, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer, en son nom, tous les documents relatifs à l’offre.

En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent signer le marché, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité qui doit fournir le document lui donnant délégation de signature au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement (exemple : formulaire DC1).

**Partie réservée**

|  |
| --- |
| **DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| Conformément à la décision du Pouvoir adjudicateur, la présente offre comprenant les prestations décrites dans les pièces contractuelles du marché est acceptée pour le prix global et forfaitaire figurant à l’article 4 *supra*.  A …………………, le ………………….  Pour le pouvoir adjudicateur, |

**ANNEXE N° 1**

**PRESENTATION D’UN SOUS-TRAITANT**

**OU**

**ACTE SPECIAL**

**Joindre un acte spécial (formulaire DC4) renseigné, par sous-traitant, et accessible à l’adresse suivante :**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

**ANNEXE N°2** Répartition des prestations entre membres du groupement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation  *(A ne remplir qu’en cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire si les membres du groupement souhaitent être payés sur des comptes séparés)* |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Cotraitant n°1

| Coller un RIB original |
| --- |

Cotraitant n°2

| Coller un RIB original |
| --- |

**ANNEXE 3** Habilitation du cotraitant au mandataire

Dans le cadre du contrat liant le Centre des monuments nationaux, avec le groupement constitué de [Raison sociales des membres du groupement], ayant pour objet [Rappel de l’objet du marché] ;

Je soussigné(e) [NOM, Prénom du représentant légal de la société COTRAITANTE] agissant en qualité de [Qualité du représentant légal du COTRAITANT – Gérant, Président, Directeur général, etc.], de la société [Raison sociale de la société COTRAITANTE*]*

**Constitue pour mandataire**

La société [Raison sociale du MANDATAIRE] représentée par [NOM, Prénom du représentant légal de la société MANDATAIRE] agissant en qualité de [Qualité du représentant légal du MANDATAIRE – Gérant, Président, Directeur général, etc.]

Auquel elle donne par la présente, tous pouvoirs pour agir en tant que mandataire du groupement constitué au titre du contrat ci-dessus mentionné, selon les modalités décrites ci-dessous.

Le mandataire représente l’ensemble des membres du groupement vis-à-vis du Centre des monuments nationaux, Pouvoir adjudicateur, coordonne les prestations et veille à instaurer une bonne communication entre les membres du groupement et avec le Pouvoir adjudicateur.

A ce titre, il reçoit mandat pour :

* coordonner l’établissement de tous les documents contractuels, notamment signer le marché, les avenants au nom et pour le compte de l’ensemble des membres du groupement ;
* le cas échéant, signer le(s) protocole(s) d’accord transactionnel au nom et pour le compte de l’ensemble des membres du groupement ;
* remettre au Pouvoir adjudicateur, dans les cas, conditions et délais prévus au marché, les documents/livrables dus au titre de ce marché et s’assurer de leur approbation lorsque ce rôle est requis du mandataire dans le cadre du marché.
* réunir, tout ou partie des membres du groupement, sur leur demande ou sur son initiative, chaque fois que nécessaire, pour l’exécution des prestations ou pour l’examen de questions importantes telles que la proposition, la négociation et la signature d’avenants/protocole d’accord transactionnel, la répartition des prestations supplémentaires, le dépassement des délais, la présentation d’un mémoire de réclamation, la défaillance d’un membre du groupement, etc.

Fait à , le XX 2025

|  |
| --- |
| [Qualité du représentant légal du MANDATAIRE – Gérant, Président, Directeur général, etc.] |
| Signature à faire précéder de la mention  « Bon pour pouvoir » |

1. Le candidat doit cocher la situation concernée [↑](#footnote-ref-1)
2. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-2)
3. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-4)
5. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-5)
6. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-6)
7. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-8)
9. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent marché. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-10)
11. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-12)
13. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-13)